

Randonner à ski et en raquettes dans le respect de la nature et la faune sauvage

- Merci de respecter les zones protégées (cf carte)
- Merci, de suivre les itinéraires balisés ou officiels en particulier en forêt (cf carte)
- Merci d'éviter les lisières et les surfaces non enneigées
- Merci d'éviter de se déplacer à l'aube ou au crépuscule
- Merci d'emporter ses propres déchets
- Merci de rester toujours maître de son chien et le tenir en laisse en forêt
- Merci de privilégier les transports publics

Informations complémentaires :

www.respecter-cest-protger.ch

www.nature-respect.ch

www.zones-de-tranquillite.ch

<https://gruyerepaysdenhaut.ch/services-du-parc/respectez-les-zones-protgees/respectez-les-zones-protgees-et-les-especes-sensibles#maincontent>

Contactez: +41 (0)26 924 76 93 | info@gruyerepaysdenhaut.ch |



Comportements responsables



Ski de randonnée et raquettes à neige

Dans le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, certaines zones sont plus sensibles que d'autres et bénéficient d'une protection particulière, notamment pour préserver la faune sauvage. En hiver le dérangement peut avoir de graves conséquences pour certaines espèces vulnérables et indirectement aussi sur le rajeunissement de la forêt (abrutissement). Merci de respecter ces réglementations et d'adapter votre comportement en conséquence.

Contraintes légales pour la randonnée à ski et en raquettes (voir carte au verso)

Zones vertes : districts francs fédéraux et zone de tranquillité

- Interdiction de quitter les itinéraires à ski/raquettes officiels*
- Obligation de tenir les chiens en laisse

Zones hachurées bleu clair : réserves naturelles

- Interdiction de quitter les sentiers balisés/officiels*
- Interdiction d'entrer avec des chiens

Zones roses : réserves de faune (VD)

- Obligation de tenir les chiens en laisse

Zones hachurée orange : règlement communal de Rougemont

- Interdiction de ski dans les massifs forestier

*Selon les cartes de randonnée à ski ou en raquettes 1/50'000 (swisstopo) ou sur le site www.zones-de-tranquillite.ch

Zones réglementées / Ski de randonnée et raquettes à neige

- Départ d'itinéraire
- Itinéraires ski rando
- Sentiers raquettes balisés
- Périmètre du Parc
- Interdiction de quitter les sentiers balisés/officials - Chiens interdits
- Interdiction de quitter les itinéraires à ski/raquettes officiels, obligation de tenir les chiens en laisse
- Merci de ne pas quitter les itinéraires officiels et de tenir les chiens en laisse
- Interdiction de la pratique du ski dans les massifs forestiers
- Obligation de tenir les chiens en laisse

